6 territoires lauréats du Concours Capitale française de la Biodiversité pour leur action de restauration de la nature



Depuis 2010, le concours Capitale française de la Biodiversité identifie, valorise et diffuse les meilleures actions réalisées par des communes et intercommunalités françaises en faveur de la biodiversité. Cette année c'est le thème de la « restauration de la nature » qui est à l'honneur, avec une centaine d'action exemplaires publiées, qu'il s'agisse de rivières, marais et zones humides, de milieux agricoles, urbains ou encore du littoral. Ces témoignages issus de 70 collectivités participantes constituent une puissante inspiration et un encouragement à agir.

Six collectivités ont de plus été distinguées pour l'excellence de leur action autour du thème « restauration de la nature » :

Deux « Meilleures communes pour la Biodiversité 2026 » : **La Rochelle** et **Saintes** (Charente-Maritime)

Trois « Meilleures intercommunalités pour la biodiversité 2026 », la **Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire** (Centre-Val de Loire), **Loire Forez Agglo** et **Valence Romans Agglo** (Auvergne-Rhône-Alpes) ;

Enfin, **Marseille** (Provence-Alpes-Côte d'Azur) a été élue « Capitale française de la Biodiversité 2026 ».

Lire le dossier de presse intégral

Consulter les actions exemplaires des 70 collectivités participantes

La remise des trophées et le colloque de restitution auront lieu vendredi 13 novembre 2026 de 14h à 18h au ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature, Hôtel de Roquelaure, Bd Saint-Germain à Paris.

L'édition 2027 du concours Capitale française de la Biodiversité est d'ores et déjà ouverte : communes et intercommunalités françaises sont invitées à candidater jusqu'au 28 février 2027 afin de faire connaître et valoriser leurs réussites autour du thème « Biodiversité & société ».
En savoir plus sur l'édition 2027 du concours

Le concours Capitale française de la Biodiversité
Le concours est organisé par le ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature et le ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, l'Office français de la biodiversité, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), Plante & Cité, centre technique national sur les espaces verts et la nature en ville, et les Agences régionales et collectifs régionaux pour la Biodiversité coordonnés par l'Agence régionale de la Biodiversité en Île-de-France. Enfin, il s'appuie sur de nombreux autres partenaires, réunis au sein de son Comité scientifique et technique en charge de l'évaluation des candidatures.
Voir la liste des partenaires

Marseille est la 15e Capitale française de la Biodiversité. Elle succède à Muttersholtz (2017 et 2025), la communauté de communes Bruyères Vallons des Vosges (2024), la Métropole Rouen Normandie (2023), la communauté de communes

de la Vallée de la Bruche (2022), La Roche-sur-Yon (2021), la Métropole de Lyon (2019), Besançon (2018), Rennes (2016), Strasbourg (2014), Niort (2013), Lille (2012), Montpellier (2011) et Grande-Synthe (2010).

www.capitale-biodiversite.fr

Liens utiles
www.capitale-biodiversite.fr